

Conseil municipal du 20 décembre 2021.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, salle PIGUET, ce lundi 20 décembre 2021, à 19h00, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Elus présents : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Raymond BACONNET, Ludivine CAPDECOMME, Véronique MOREIRA, Audrey MULLER Daniel CASSEVILLE, Stéphane MEUNIER, Gérard PACAUD.

Elus représentés : Christian FAURE ; pouvoir donné à Daniel CASSEVILLE
Thibault MUTIN ; pouvoir donné à Bernard COMTET
Martine DUPONT ; pouvoir donné à Chantal SIMONNET
Sandie GONNOT ; pouvoir donné à Audrey MULLER.

Projet de vidéoprotection- Demande de subvention Appel à Projets 2022 Département 71

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un éventuel projet de vidéoprotection sur différents sites de la Commune. Une subvention dans le cadre des Appels à projets 2022 du département peut être demandée, le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2021.

Le projet retenu est la vidéoprotection. Ce projet est encouragé par la Gendarmerie et a déjà fait l'objet d'un Diagnostic de Sûreté. Il est destiné à protéger nos bâtiments publics, objets d'incivilités croissantes dans nos communes, mais aussi protéger nos administrés, sans jamais divulguer d'images ou d'informations au public.

Le projet de vidéoprotection est éligible à 3 types de subvention :

- le Conseil départemental (Appel à Projets 2022)
- l'Etat par le biais de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)
- le Préfet par le biais de la FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département. Les subventions DETR et FIPD seront sollicitées prochainement.

Questions diverses

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et Télécom ont débuté le long de la RD339, du bourg vers LA VILLENEUVE. Ils seront suspendus durant les fêtes de Noël et recommenceront début janvier 2022.

Rappel sur la situation de Mr Dominique SANVERT, employé communal en arrêt maladie. Le dossier de Mr SANVERT passe en Commission de Réforme courant janvier, pour une éventuelle mise en retraite. Par la suite, le recrutement d'un nouvel employé sera possible.

Prochain Conseil municipal : janvier 2022.